

## **RAPPORT ANNUEL SPC 2019**

### **Membres**

En 2019, les changements suivants sont intervenus :

Admission de membres ordinaires : Uwe Ewert, Barbara Leu-Huber, Serge De Meuron, Dorothea Keller Schorer, Carine Diogo et Simone Cotti.

Admission de membres extraordinaires : -

Changement de statut : de membre ordinaire à membre extraordinaire : Markus Hasler.

Exclusions / départs : suite à leur exclusion par la FSP en raison du non paiement de la cotisation annuelle, Jürgen Graf von Bernstorff et Herbert Studach sont également exclus de la SPC.

Comité : Urs Gerber, responsable pour le secteur intervention, ne s'est pas représenté à l'élection. Roger Schaller a été élu au Comité pour le remplacer. Andreas Widmer ne s'est pas représenté à l'élection, Eve Ayer a été élue au Comité pour le remplacer. Benjamin Spicher, actuaire, ne s'est pas représenté à l'élection. Uwe Ewert a été élu au Comité pour le remplacer.

Fin 2019, l'association comptait en tout 102 membres, dont 84 membres ordinaires (dont 3 membres d'honneur), et 18 membres extraordinaires.

Au cours de l'année 2019, deux nouveaux titres de spécialisation ont été décernés par la FSP (psychologue spécialiste en psychologie de la circulation FSP) : le 29.08.2019 à Michael Vögtli et Anne van Weegen.

### **Séances du comité et des commissions**

Au cours de l'année 2019, 3 séances de comité ont eu lieu afin de traiter les affaires courantes (14.01.2019, 20.03.2019 et 06.11.2019). Deux jours de retraite prolongée ont également eu lieu les 04. et 05.07.2019.

### **Assurance qualité / réclamations**

Dans le cadre des efforts visant à l'amélioration et à la garantie de la qualité, diverses mesures ont été prises. Ainsi, le projet de mise en place d'un organisme indépendant de réclamations (organisme Ombud) a pu être finalisé. Nous avons pu compter sur Monsieur R. D. Huguenin, membre fondateur et premier président de la SPC, pour cette fonction et il a été élu par les membres lors de l'Assemblée générale de mars 2019.

Avant la prise de mandat du responsable, Raphael D. Huguenin, trois réclamations étaient en attente, en cours de traitement ou en arbitrage. L'organisme Ombud en a été informé sans qu'il doive prendre part activement à ces procédures. Les réclamations qui ne sont pas encore closes sont traitées en partie en collaboration avec les personnes responsables de la FSP.

Au cours de l'année 2019, l'organisme Ombud de la SPC a reçu trois demandes : une réclamation d'un client contre un institut de diagnostic (il n'est pas exclu que le client s'adressera ultérieurement à l'organe de conciliation de la FSP) ; une réclamation de l'avocat d'un client contre un institut de

diagnostic ; une prise de position critique d'un délinquant routier, qui a amené à un échange de courriers alors que le dossier était pratiquement bouclé. En raison de la médiation effectuée, l'organisme Ombud considère que ces dossiers sont clos au moment de la rédaction de ce rapport. Ces dossiers ont été réglé par courrier et par téléphone avec les plaignants, les diagnosticiens et les offices. Dans un de ces dossiers, une entente a pu être trouvée même si le diagnosticien a rejeté la proposition faite par l'organisme Ombud. Au cours de l'année 2019, il est apparu qu'un des problèmes latents consiste à éviter que les clients insatisfaits s'adressent à la presse et disqualifient le travail fait par les diagnosticiens. Le responsable de l'organisme Ombud, Raphael D. Huguenin, a également constaté qu'une partie des problèmes qu'il a traités résultaient de procédures confuses, resp. de procédures différentes, ayant cours chez les diverses parties prenantes. Le Comité de la SPC et / ou d'autres personnes responsables vont s'efforcer de clarifier aussi bien que possible ces procédures.

Lors de l'Assemblée générale 2019, plusieurs règlements visant à assurer la qualité ont été acceptés. Il s'agissait de règlements qui n'avaient à ce jour pas fait l'objet d'une votation telle que spécifiée par les statuts de la SPC. Les ajustements faits dans ces règlements ont été expliqués. Seul le règlement des superviseurs dans le domaine du diagnostic est un nouveau règlement.

### **Groupe diagnostic**

Le groupe diagnostic s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2019 en Suisse allemande, soit le 19.06.2019 et le 20.11.2019. A la fin de la première séance, Monsieur Simon Carl Hardegger, chef du Centre diagnostic psychologie de la circulation et de la sécurité à l'IAP Zürich, a présenté un exposé sur le thème des « examens d'aptitude pour les experts circulation ». La discussion qui s'en est suivie a été animée et un groupe de travail a été constitué pour approfondir ce sujet. La deuxième réunion a eu lieu le 20.11.2019. En début de séance, M. Sc. Benjamin Graber a présenté un exposé sur le thème du « sens ou non-sens des expertises psychologiques d'aptitude lors d'échecs répétés aux examens ». Pour approfondir ce thème, un groupe de travail a également été constitué, car de nombreuses interventions avaient eu lieu suite à cet exposé.

Le groupe diagnostic latin s'est réuni le 13.05.2019 et le 12.12.2019. La première rencontre a eu pour but d'organiser ce groupe nouvellement constitué. Nicole Eugster, membre du comité, a été nommée responsable de ce groupe. Lors de la deuxième séance, Madame Eve Ayer, psychologue responsable de Safety & Assessments au sein des CFF et membre du comité SPC, a présenté les examens d'aptitude dans le domaine ferroviaire.

Lors de l'Assemblée générale 2019, les différents règlements visant à l'assurance qualité, qui avaient été élaborés par le Comité et présentés aux membres, ont été acceptés sans exception. Ainsi, les exigences posées aux diagnosticiens et superviseurs dans le domaine du diagnostic sont aujourd'hui claires et contraignantes.

Le remaniement du guide concernant le défaut d'aptitude à la conduite a pu être finalisé. Les participants au groupe de travail ont transmis ce documente leurs membres en décembre 2019. En février 2020, un Workshop a été organisé par les membres du groupe de travail et a permis de récolter les votes concernant la consultation. Ces votes vont être élaborés et transmis aux offices concernés.

## **Groupe intervention**

En mai 2019, Roger Schaller (responsable du groupe intervention), son prédécesseur Urs Gerber et Andreas Widmer (ancien membre du Comité) se sont rencontrés ; ils ont discuté de la situation actuelle du groupe intervention et des travaux en suspens.

Au cours de l'année 2019, trois thérapeutes ont été supprimé de la liste des thérapeutes de la circulation.

En 2019, le responsable du groupe intervention a traité différentes demandes émises par des thérapeutes de la circulation en lien avec des problèmes rencontrés avec des clients ou les autorités. Entre autre, la question d'une éventuelle prise en charge des thérapies par les caisses maladie est apparue : cette pratique erronée serait appliquée dans certaines régions. Il semble que ce cas de figure existe, mais aucun cas concret n'a encore pu être identifié. Les thérapeutes ont fait part de leur mécontentement et leur incompréhension face aux factures émises par certains diagnosticiens dans le cadre de leur présence à des expertises. Le Comité a émis une recommandation face aux montants élevés et incompréhensibles de ces factures.

## **Mesures planifiées de Via sicura « cours de formation obligatoire »**

Le développement d'un programme d'apprentissage standard pour les cours de formation obligatoire du degré 2 était prévu : le bpa, la SPC et l'organisation professionnelle Fachverband Sucht devaient y participer. En raison d'autres priorités, l'OFROU en a stoppé les travaux. En avril, l'OFROU a organisé une réunion avec l'asa et la SPC, car l'asa voulait apparemment empêcher la mise en place de la mesure « cours de formation obligatoire ». Suite à cette rencontre, l'OFROU a cependant clairement exprimé sa volonté de maintenir cette mesure. La condition du maintien est la preuve de la disponibilité de suffisamment de modérateurs pour la tenue des cours. Le BPA a reçu le mandat d'en examiner la faisabilité. Sa conclusion est que cette mesure peut être mise en pratique.

## **Rencontre avec l'OFROU**

Le 17.06.2019, la SPC (Livia Bühler, Roger Schaller, Nicole Eugster et Uwe Ewert) ont rencontré des représentants de l'OFROU. Cette rencontre sera annuelle à l'avenir. Le thème des cours de formation obligatoire sera discuté en particulier.

L'OFROU a demandé à la SPC de nommer un de ces membres pour leur groupe de travail « être humain et véhicule ». Après examen des candidatures, Corinne Stauffer a été nommée. Etant donné qu'elle a par la suite retiré sa candidature, Nadia Reber a alors été nommée. L'OFROU a demandé à Rahel Bieri de prendre part à une Commission de recherche extraparlamentaire et suite à sa réponse positive, elle a été nommée à cette Commission par le Conseil fédéral.

## **Collaboration avec la FSP**

Au cours de l'année 2019, la collaboration avec la FSP a eu lieu comme chaque année au travers de participation à leurs manifestations, particulièrement avec la représentation de la SPC à l'Assemblée des délégués (délégué : Patrick Müller) et à leurs conférences présidentielles bisannuelles (déléguée : Nicole Eugster en remplacement de Livia Bühler).

En outre, d'autres séances ont eu lieu avec la FSP au cours de l'année 2019 ; elles avaient pour sujet principal le remaniement du Curriculum en psychologie de la circulation ainsi que le projet Conseil et Coaching de la FSP.

## **Section recherche**

Le bpa a toujours de nombreux projets de recherche en cours.

De plus, Uwe Ewert a recréé le groupe recherche suite à l'intérêt de plusieurs membres à participer à ce groupe.

## **Contacts internationaux**

La FSP/SPC est représentée par M. Hubacher, bpa, au sein de l'EFPA, Standing Committee on Traffic Psychology, en qualité de « membre correspondant ». En 2019, aucune réunion n'a eu lieu.

En outre, Martin Keller est membre du Comité de la DGVP (Société allemande de psychologie du trafic). Il a ainsi la possibilité de suivre les développements scientifiques en Allemagne, les démêlés avec les autorités et la collaboration avec les médecins.

## **Formations continues**

La psychiatre légale Dr. Nahlah Saimeh a participé la première formation continue de la SPC en 2019. Lors d'une journée de formation en date du 12.03.2019 au Centre de Congrès Kreuz à Berne, elle a présenté un exposé traduit en français sur les thèmes des « Exigences formelles et contextuelles des rapports d'expertise légale » et des « expertises de personnes provenant de la migration ».

Le 30.08.2019, une formation continue en allemand sur le thème de « Vieillesse, maladies neuro-dégénératives et démences » a eu lieu à Berne. C'est le Dr. phil. Stefan Bläsi, psychologue spécialiste en neuropsychologie FSP, de la Clinic Memory à Bâle, qui a présenté cet exposé.

En Suisse Romande, deux formations continues ont eu lieu à Lausanne qui ont réuni les thérapeutes et diagnosticiens latins. Tout d'abord, le 18.01.2019 a eu lieu une présentation donnée par M. Claudio Carneiro, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, sur le thème : « Approche systémique de la violence dans le contexte de la circulation routière. » En date du 13.11.2019, Madame Ina Blanc, psychologue spécialiste en psychologie de l'enfance et de l'adolescence FSP, a donné une présentation sur la thématique des « Compétences interculturelles ».

## **Prises de position dans les médias et les commissions**

Au cours de l'année écoulée, les membres du comité de la SPC ainsi que plusieurs membres de la Société ont de nouveau pris position dans les médias (journaux, revues, radio et télévision) et dans des commissions. Beaucoup de membres de la SPC ont été représentés avec compétence dans les médias et les congrès scientifiques. Le Comité a nommé Uwe Ewert en qualité de personne de contact pour les médias. Il répond directement aux questions des médias ou les délègue. Les membres de la SPC qui seraient à disposition pour donner des renseignements aux médias sont priés de s'annoncer auprès de Uwe Ewert. Nous publions volontiers toutes les productions dans les médias sur notre page d'accueil pour autant que nous en ayons connaissance.

## **Homepage**

La page d'accueil du site internet de la SPC a été remise à jour.

## **Formation continue/Curriculum**

Le remaniement et l'adaptation du nouveau Curriculum pour le titre de spécialisation (FSP) ont été poursuivis au cours de l'année 2019. Au cours des différentes réunions, les contenus ont pu être déterminés permettant ainsi la définition des responsables des divers modules de formations au cours de la prochaine étape.